



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0143**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, du volume n° 1 de l'immeuble B4 (le Rhodanien) et de 60 places de stationnement, le tout situé au 5-6, place Charles Béraudier, sur la parcelle cadastrée EM 44 et appartenant à la société Affine - Décision modificative à la décision n° CP-2015-0050 de la Commission permanente du 30 mars 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

**Commission permanente du 18 mai 2015****Décision n° CP-2015-0143**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, du volume n° 1 de l'immeuble B4 (le Rhodanien) et de 60 places de stationnement, le tout situé au 5-6, place Charles Béraudier, sur la parcelle cadastrée EM 44 et appartenant à la société Affine - Décision modificative à la décision n° CP-2015-0050 de la Commission permanente du 30 mars 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Commission permanente a approuvé, par décision n° CP-2015-0050 du 30 mars 2015, l'acquisition auprès de la société Affine des biens situés au 5-6, place Charles Béraudier à Lyon 3°. Il convient de la modifier, celle-ci comportant une disposition non-conforme aux derniers accords conclus avec le vendeur.

Il convient de lire que "le paiement du solde d'un montant de 4 900 000 € interviendra le 28 février 2017", au lieu de "le solde d'un montant de 4 900 000 € à la libération des lieux, devant intervenir au plus tard le 28 février 2017 " puisqu'au versement du solde, les biens seront toujours occupés.

Les autres éléments figurant dans la décision de la Commission permanente susvisée restent inchangés ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 8 avril 2014, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la modification de la décision n° CP-2015-0050 de la Commission permanente du 30 mars 2015 : le paiement du solde d'un montant de 4 900 000 € devra intervenir le 28 février 2017.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2744 le 10 juillet 2014, pour la somme de 14 000 000 € en dépenses.

**3° - Les autres** éléments figurant dans la décision susvisée restent inchangés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.**